

2
#132
à Philadelphie le 6. 7. 1782.

Monsieur

trente. Ang. Jusse
trente

Sur le moment de l'arrivée de M. Gilson
ici je me suis occupé de vos intérêts et je lui
proposé de vous rendre compte du montant des
primes qu'il a sailles avec la South Carolina ;
Je n'ai pu obtenir d'éclaircissement verbal de
lui. Je lui ai écrit deux lettres qui sont demeurées
sans réponse satisfaisante. Je me suis adressé
aux Délégués de l'Etat de la Caroline en Congrès,
mais comme ils n'ont aucune autorité sur
lui ce n'est pas sans peine qu'ils l'ont
engagé à me fournir quelques éclaircissements
qui ne sont pas plus satisfaisants. M. Gilson
en continue enfin que le quart des primes
qu'il seroit devoir vous appartenir, mais
il a ajouté que le préjudice que lui a occasionné
cette suite de moi de délais résultant de votre
fait n'étoit point payé par le produit
du quart de ces primes. Il prétend même
que vous êtes convenu avec lui de lui tenir
compte de ces délais. La traduction ci-jointe
d'une lettre qu'il m'a écrite hier vous en fera

Lafayette

M. le C^{te} de Luxembourg.

plus particulièrement de ses vœux. J'étois
résolu à faire poursuivre le s^r Sillon en
justice; mais j'ai été informé que ses propres
matelots françois et autres qui l'avoient
attaqué pour le paiement de leurs gages
n'avoient pu obtenir satisfaction. Je me borne
donc à vous informer de ces circonstances afin
que vous puissiez prendre vis-à-vis de M^r
Sillon les mesures que vous jugerez nécessaires.
Je vous prie d'être bien persuadé que j'exerce
de mon côté tout ce qui dépendra de moi pour
vous procurer satisfaction. Mais je vous
avoue que j'y vois peu d'apparence. Les
frais de procédure sont immenses, ici et là
encore un des motifs qui m'ont empêché
de porter cette affaire devant les tribunaux.

J'ai l'honneur d'être avec le plus
sincère attachement
Monsieur

Votre très humble
très obéissant serviteur.
Lechevalerie